

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 07 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, ROLAND Eric, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENs Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, CAPANNELLI Claire, BENHADDOUCHE Selim, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. Jean-Michel AUDUBERT à Mme Sophie GEERSEN
Mme Betty BETOURNE à Mme Isabelle PARMENTIER

Assistaient à la séance : Mme Claire Roland, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°13

MEL

Avis de la commune de Sainghin-en-Weppes relatif au projet de pacte de Gouvernance 2027-2032 de la Métropole Européenne de Lille
--

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 1er octobre 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 13 octobre 2026

Date de réception en préfecture : 13 octobre 2026

MEL

Avis de la commune de Sainghin-en-Weppes relatif au projet de pacte de Gouvernance 2027-2032 de la Métropole Européenne de Lille

Préambule

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération n°26 C 0095 du Conseil métropolitain en date du 26 juin 2026 relative au débat sur l'opportunité d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-11-2, précisant que « *si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance mentionné au 1° du présent I, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général ou de l'opération mentionnée au premier alinéa du présent I, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte* » ;

Considérant le courrier de la MEL en date du 25 septembre 2026, sollicitant la présentation du projet de Pacte de gouvernance devant les Conseils municipaux des communes membres de la MEL pour avis,

Considérant que la MEL a organisé les conditions de la co-construction du Pacte de gouvernance avec les communes en mettant en place une série de Conférences territoriales des maires et en inscrivant ce sujet à l'ordre du jour de deux Conférences métropolitaines des maires,

Considérant enfin le projet de Pacte de gouvernance 2027-2032 de la MEL ci-annexé,

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Mr Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre les communes membres et la MEL,

- **D'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Paul HERON



Le Maire,
Matthieu CORBILLON


